

Déclaration d'un évènement significatif pour la sûreté à caractère générique de niveau 1 (échelle INES).

Les équipes d'EDF réalisent régulièrement des essais de bon fonctionnement des systèmes de protection du réacteur. Ces essais périodiques impliquent entre autres de vérifier lors des essais d'isolement enceinte, la fermeture de certaines vannes du circuit de réfrigération intermédiaire (RRI). Ces essais sont programmés lorsque l'unité de production est en fonctionnement. Néanmoins, les documents opératoires utilisés permettent de réaliser les essais dans l'état AN/RRA.

Dans cet état, les Spécifications Techniques d'Exploration prescrivent le refroidissement des échangeurs RRA par le circuit de réfrigération intermédiaire (RRI).

Cette prescription permanente n'a pas été respectée lors de la réalisation des essais périodiques des systèmes de protection du réacteur menés sur l'unité de production n°3 de Cattenom et sur l'unité de production n°1 de Nogent. En effet, la gamme d'essai utilisée autorisait la réalisation de l'essai dans cette configuration spécifique de l'installation.

Cet évènement n'a pas eu d'impact réel sur la sûreté des installations et la gamme d'essai a été corrigée.

Il a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire le 10 décembre 2019 comme évènement significatif de sûreté générique au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7.

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 39,8 millions de clients⁽¹⁾, dont 29,7 millions en France. Il a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires consolidé de 69 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

(1) Les clients sont décomptés fin 2018 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz.